

Au sommaire

- 7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Baux d'habitation et à usage mixte. Location de courtes durées : qualification de résidence principale dispensant de l'autorisation de changement d'usage
- 8 ENTREPRISE**
Baux commerciaux. Cas d'exclusion de la qualification de sous-location
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Concubinage. La non-suspension de la prescription entre concubins ne donne pas lieu à renvoi au Conseil constitutionnel
- 11 FISCAL**
Plus-values. Précisions concernant la déductibilité des moins-values de cession de titres de participation
- 12 RURAL**
Baux ruraux. Baux ruraux : mention à ne pas oublier dans le congé pour reprise
- 14 PROFESSION**
Responsabilité notariale. Réparation due par le notaire qui a régularisé une convention patrimoniale avant toute instance en divorce

À LA Une

Modalités de mise en œuvre des BRS et BRSA

Le bail réel solidaire est un dispositif d'accession à la propriété permettant à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement neuf situé en zone tendue à un prix abordable, en achetant uniquement le logement et en louant le terrain pour un loyer faible. Le bail réel solidaire d'activité en est une déclinaison, permettant à une micro-entreprise d'occuper des locaux commerciaux ou professionnels contre le versement d'une redevance et la réalisation de travaux de construction ou de réhabilitation. Un décret du 16 juillet 2024 a pour vocation de favoriser le déploiement de ces dispositifs et de les rendre plus attractifs. > **LIRE P. 1**